



2026

LES RENCONTRES DE L'AMF 15



ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTAL ■ ■
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

SOMMAIRE

- P.03** — ÉDITO DU PRÉSIDENT
- P.04** — LES RENDEZ-VOUS FÉDÉRATEURS
- P.08** — LES RÉUNIONS D'INFORMATIONS ET ÉCHANGES TERRAIN
- P.10** — LES WEBINAIRES DU JEUDI
- P.12** — LE FINANCEMENT DE LA FORMATION
- P.14** — L'AMF 15 ET L'AMF À VOS COTES

ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'année 2026 s'ouvre pour les élus locaux avec de nombreux défis, mais aussi avec la conviction renouvelée que la force de notre action repose sur l'échange, la solidarité et la formation continue.

Au sein de l'AMF 15, nous avons à cœur d'accompagner chaque maire et chaque équipe municipale tout au long de ce mandat. Notre rôle est clair : représenter les communes du Cantal, défendre leurs intérêts, mais aussi vous apporter des outils concrets, des informations fiables et des espaces de dialogue adaptés aux réalités du terrain.

L'année 2026 sera marquée par plusieurs temps forts structurants.

Le 29 mai 2026, notre Assemblée Générale électorale constituera un moment déterminant de la vie de notre association. Elle permettra le renouvellement de nos instances et la définition des orientations stratégiques qui guideront notre action pour les années à venir. Au-delà de l'enjeu institutionnel, ce rendez-vous sera avant tout un temps de rassemblement et d'expression collective.

Nous aurons également le plaisir de lancer les Universités des Maires, nouveau temps fort dédié à la réflexion, à l'approfondissement des compétences et au partage d'expériences. Dans un contexte en constante évolution – juridique, financier, environnemental ou sociétal – ces universités offriront un cadre privilégié pour prendre du recul, anticiper et innover.

Tout au long de l'année 2026, l'AMF 15 proposera également :

- des réunions d'information territorialisées, au plus près des élus ;
- des webinaires thématiques, pour faciliter l'accès à l'expertise ;
- des formations pratiques, adaptées aux besoins du début et du milieu de mandat ;
- des temps d'échanges favorisant la mise en réseau et le partage de bonnes pratiques.

Notre ambition est simple : faire de l'AMF 15 un espace de soutien, de ressources et de coopération, au service de l'efficacité de l'action communale.

Dans un environnement institutionnel exigeant, nous croyons plus que jamais à la force du collectif. C'est ensemble, par le dialogue et la solidarité entre élus, que nous continuerons à porter la voix des communes et à renforcer l'action publique locale.

Je vous donne rendez-vous tout au long de cette année 2026 pour ces grandes rencontres et ces moments d'engagement partagé.

CHRISTIAN MONTIN
PRÉSIDENT DE L'AMF 15

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 2026



**ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15**

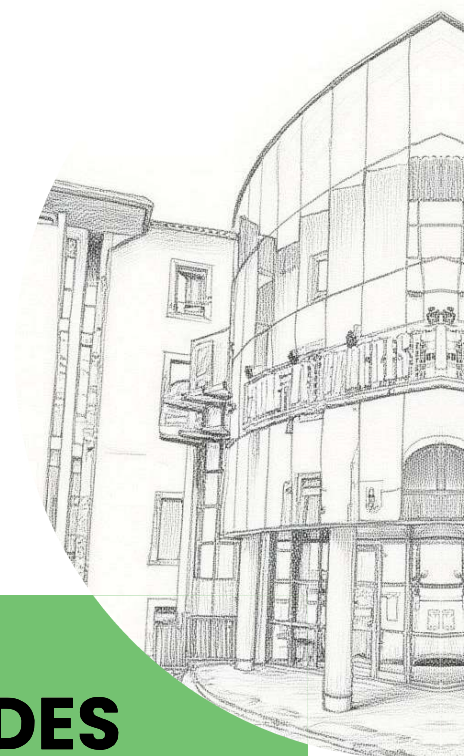
VENDREDI

29 | MAI
2026

09H30/17H00

**CENTRE DES
CONGRES**

1 bis Pl. des Carmes,
15000 Aurillac



PROGRAMME

- 09h15** ● **ACCUEIL ET VISITE DES STANDS**
- 10H00** ● **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE**
Installation du nouveau Conseil d'Administration de l'AMF 15
- 11h00** ● **PRÉSENTATION DES SERVICES ET INTERLOCUTEURS RESSOURCES**
Services de l'Etat, Parlementaires, Conseil Départemental du Cantal, Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
- 12h00** ● **ECHANGE AVEC LES PARTENAIRES**
- 12h30** ● **DÉJEUNER**
Offert par l'AMF 15
- 13h30** ● **PRÉSENTATION DES SERVICES ET INTERLOCUTEURS RESSOURCES**
CDG, CNFPT, CAUE, Notaires, DGFIP
- 14h30** ● **ATELIER - STATUT DE L'ÉLU LOCAL**
Dans le cadre des Universités des Maires
Plénière : Présentation des conditions d'exercice du mandat local
- 17H00** ● **CONCLUSION**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026



**VOTE DES RAPPORTS
STATUTAIRES – TABLE RONDE**



VENDREDI
16 | **OCT**
2026
09H30/14H00

**CINEMA
MAURIAC**

8 Rue du 8 Mai,
15200 Mauriac

CONGRES DES MAIRES AMF NATIONALE

108ème Congrès de
l'Association des Maires de
France et des présidents
d'intercommunalité et Salon
des maires et des
collectivités locales (SMCL)



24-26 | NOV
2026

PORTE DE
VERSAILLES

Place de la Porte de
Versailles
75015 Paris



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ■ ■ ■
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

RÉUNIONS D'INFORMATIONS ET ÉCHANGES TERRAIN

Dans le cadre des Universités des Maires, et en partenariat avec Mairie 2000, l'AMF 15 propose aux élus cantaliens des réunions d'information, organisées en présentiel et/ou en visioconférence, autour de thématiques essentielles en début de mandat.

Ces temps d'échanges ont pour objectif d'apporter des repères juridiques, techniques et pratiques afin d'accompagner les élus dans l'exercice de leurs responsabilités.

Par ailleurs, en lien étroit avec les partenaires privilégiés de l'AMF15, des rencontres sur le terrain sont également organisées. Elles permettent aux élus du Cantal d'être au plus près des réalités locales, d'échanger avec les acteurs concernés et d'aborder les sujets d'actualité qui impactent les collectivités.

15 | **JUIN**
2026
09H30/17H00

GENDARMERIE
20 BIS AV DE LA LIBERTE
15 000 AURILLAC

SECURITE ET POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

09H00-12H00

COMPRENDRE LE CADRE JURIDIQUE

Exercer ses pouvoirs de police en toute sécurité / Responsabilité civile et pénale des élus : ce que tout élu doit savoir

- Comprendre les différentes catégories de pouvoirs de police à disposition des élus
- Identifier clairement les règles de compétence pour éviter les erreurs
- Intégrer les principes juridiques fondamentaux à respecter
- Anticiper les responsabilités liées à l'exercice du pouvoir de police



Animé par Mairie 2000 et en partenariat avec la Gendarmerie du Cantal

14H00 - 17H00

ECHANGER SUR LE TERRAIN

Mise en pratique et découverte d'outils opérationnels



Animé par la Gendarmerie du Cantal

- Accompagnement dans la gestion des infractions à l'environnement (dont appui sur gestion des PAV),
- Présentation de l'appui de la maison de protection des familles et intervenant social de gendarmerie, scan des cyber-menaces, focus sur la vidéo-protection et ses aides envisageables.
- Démonstration de police technique et scientifique (relevés d'indices),
- Démonstration d'interpellation (PSIG)
- Démonstration de sécurité routière (conduites addictives et lunettes immersives)
- Accès aux véhicules de la gendarmerie mobile (présentation des iribusbus et accès au micro musée de l'EGM18/5)
- Visite in situ du centre d'appel de la gendarmerie du Cantal (CORG).

03 | JUILLET
2026
09H30/12H00

VILLAGE D'ENTREPRISE
SAINT FLOUR
COMMUNAUTE

STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ÉLABORATION DU BUDGET

LES FONDAMENTAUX



- Grands principes budgétaires et comptables
- Spécificités et calendrier budgétaire
- Contenu et structure du budget
- Grands équilibres budgétaires
- Principaux ratios d'analyse financière



Animé par Mairie 2000 et en partenariat avec la DGFIP

23 | SEPT
2026
09H30/12H00

MAIRIE
MAURIAC

MAIRE EMPLOYEUR

DÉFINIR LA STRATÉGIE ET PILOTER LES POLITIQUES RH DE SA COLLECTIVITÉ



- Les obligations liées à l'emploi et au recrutement
- Le déroulement de carrière des agents
- La rémunération
- Prévention et protection
- Prévention de l'absentéisme



Animé par Mairie 2000 et en partenariat avec le Centre de Gestion du Cantal

06 | NOV
2026
09H30/17H00

Atrium
département

av gambetta
15 000 AURILLAC

JOURNÉE SUR L'HABITAT

L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE : LE LOGEMENT, CONDITION INDISPENSABLE DE RÉUSSITE



- Partager une culture commune sur le logement social
- Illustrer les conditions de réussite et obstacles
- Montrer l'impact du logement sur l'attractivité et la vitalité des territoires ruraux
- Retour d'expériences sur les départements par ex : Allier, Puy de Dôme, pour partager les enjeux et leviers mis en place
- Exploitation des contributions des participants
- Synthèse



Animé par la Fédération des HLM, Cantal Habitat et Polygone et en partenariat avec le Conseil départemental du Cantal

LES WEBINAIRES DU JEUDI

Dans un contexte d'évolution constante des politiques publiques et des responsabilités locales, l'AMF 15 propose aux élus un cycle de webinaires thématiques, conçu pour apporter des clés de compréhension concrètes et des outils opérationnels.

D'une durée de 1h30, ces rendez-vous réguliers ont pour objectif de favoriser le partage d'expériences, d'éclairer les enjeux actuels des collectivités et d'accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat. Animés par des personnes ressources qualifiées, ces webinaires pourront également, selon les thématiques, être organisés en collaboration avec les services de la Préfecture.

Ces temps d'échange se veulent interactifs, pratiques et au plus près des besoins du terrain.



FORMAT COURT ET EFFICACE : 18H00 / 19H30



DES THÉMATIQUES CONCRÈTES ET D'ACTUALITÉ



AVEC DES EXPERTS ET PARTENAIRES TERRAINS

Sous Pilotage



AMF 15



Préfecture du Cantal



DES TEMPS D'ÉCHANGE INTERACTIFS












Les élus peuvent dès à présent s'inscrire aux sessions proposées et sont invités à faire remonter leurs suggestions de thématiques via le site de l'AMF 15, afin de co-construire une programmation adaptée à leurs attentes.

INSCRIVEZ VOUS



*Programme susceptible d'évolution -
Toute modification sera communiquée
par l'AMF 15.*

LES WEBINAIRES DU JEUDI

DATE	THEMES	PILOTAGE
03/09/2026	Le Maire, les acteurs de la distribution de l'électricité et l'énergie au coeur du développement du territoire	
10/09/2026	Le réseau des Maisons France Services	
17/09/2026	L'assurabilité des collectivités, comment prévenir les risques ?	
24/09/2026	Sujets d'actualités	
01/10/2026	Financer ses projets	
08/10/2026	La cyber sécurité	
22/10/2026	Projet municipal et Participation citoyenne	
29/10/2026	Transition écologique : construire sa stratégie de mandat	
05/11/2026	THD, Fibre et fermeture du cuivre	
12/11/2026	Les archives départementales	
26/11/2006	Sujet d'actualités	
03/12/2026	Parole donnée aux parlementaires	
10/12/2026	La retraite des élus	
17/12/2026	Sujets d'actualités	

LE DROIT À LA FORMATION

Les conseils municipaux, départementaux et régionaux ont l'obligation de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres dans les 3 mois suivant leur renouvellement. Ils déterminent les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Chaque année, un tableau annexé au compte administratif récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité donne lieu à un débat. Ces obligations s'imposent également aux organes délibérants des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des communautés de commune. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité ou l'EPCI. Le montant des dépenses de formation est compris entre 2% et 20% du montant total des indemnités de fonction susceptible d'être allouées aux élus de la collectivité.

QUELS SONT LES ÉLUS CONCERNÉS ?

Le droit à la formation est ouvert aux membres d'un conseil municipal, d'un conseil départemental ou d'un conseil régional.

LES FRAIS DE FORMATION COMPRENNENT

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à inscrire au compte 6532. Les frais pédagogiques peuvent être imputés sur le budget formation des élus de la collectivité au compte 6535. La compensation éventuelle des pertes de revenu justifiées par l'élu en formation (se référer au Statut de l'Élu Local) est à inscrire au compte 65371.

LA FORMATION DES ÉLUS DANS LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Les communes membres d'un EPCI Plus de peuvent transférer à ce dernier leurs compétences en matière de formation des élus. Dans ce cas, les frais de formations des élus municipaux sont pris en charge par le budget de l'EPCI. Dans les six mois suivant le transfert, l'organe délibérant de l'EPCI doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation des élus des communes membres et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par l'EPCI est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

POUR PLUS D'INFORMATIONS VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU STATUT DE L'ÉLU(E) LOCAL(E) DE L'AMF.



MODALITÉS DE FINANCEMENT

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité ou l'EPCI. Le montant des dépenses de formation est compris entre 2% et 20% du montant total des indemnités de fonction susceptible d'être allouées aux élus de la collectivité.

DISPOSITIONS PRATIQUES

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux est de 18 jours par élu et pour la durée du mandat, quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Les élus salariés comme les agents publics en bénéficient. L'élu salarié doit faire une demande écrite à son employeur au moins 30 jours avant le stage en précisant la date, la durée du stage et le nom de l'organisme de formation agréé par le ministre de l'intérieur. L'employeur privé accuse réception de cette demande. Si l'employeur n'a pas répondu 15 jours avant le début du stage, la demande est considérée comme accordée. En revanche, s'il estime, après avis du comité de l'entreprise ou des délégués du personnel, que l'absence du salarié aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, la demande peut être refusée, à condition toutefois d'être motivée et notifiée à l'intéressé. L'élu salarié peut dans ce cas renouveler sa demande 4 mois après la notification du premier refus, l'employeur est obligé de lui répondre favorablement. Les élus fonctionnaires ou contractuels sont soumis au même régime mais les décisions de refus, d'appuyant sur les nécessités de fonctionnement du service, doivent être communiquées avec leur motif à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit cette décision. Dans tous les cas, l'organisme dispensateur de formation doit délivrer à l'élu une attestation constatant sa présence effective, que l'employeur peut exiger au moment de la reprise du travail.

LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION DES ÉLUS (DIFE)

Ouvert à tous les élus locaux depuis 2017, le Droit Individuel à la Formation des Élus (DIFE) vise le financement de toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, (voir les formations dédiées à la réinsertion professionnelle à l'issue de ce mandat). Le DIFE relève d'une démarche personnelle. Il constitue un versement automatique et annuel de 400€ à la date anniversaire du troisième lundi suivant le premier tour de l'élection qui a permis l'accès au mandat, soit le 30 mars pour les élus municipaux. Le versement du solde annuel est cumulable pour atteindre le plafond maximum de 800€.

01 | CRÉER SON IDENTITÉ NUMÉRIQUE

OPTION 1

IDENTITÉ NUMÉRIQUE FRANCE IDENTITÉ

Via l'application que vous aurez téléchargée sur votre téléphone, cliquez en haut droite puis sur "demander votre identité numérique certifiée". Je prends rendez-vous dans une mairie agréée pour valider mon identité numérique

OPTION 2

IDENTIFICATION NUMÉRIQUE LA POSTE

EN BUREAU DE POSTE

Rendez-vous directement en bureau de poste avec votre pièce d'identité : votre identité numérique sera créée avec un agent qualifié.

SUR MON TÉLÉPHONE

Vous pouvez également créer votre identité numérique seule sur votre téléphone puis la faire valider en bureau de poste auprès d'un agent qualifié.

02 | CRÉER SON COMPTE ÉLU À L'ADRESSE SUIVANTE :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu>

SUR VOTRE ORDINATEUR

Connectez-vous à Mon Compte Élu en vous identifiant avec France Connect+. Choisissez l'identité numérique de votre choix. Ouvrez l'application identité numérique La Poste ou France identité.

SUR VOTRE PORTABLE

Trois étapes :

- Confirmez lorsque l'on vous demande si vous êtes à l'origine de cette demande d'identification.
- Saisissez votre code secret.
- La fenêtre "identification réussie" apparaît.

PUIS

03 | CONTACTER L'AMF ET/OU L'AMF 15 POUR OBTENIR LE LIEN D'INSCRIPTION

04 | CRÉER SON DOSSIER D'INSCRIPTION

- Cliquez sur le bouton bleu Continuer sur "Mon Compte Formation".
- Vous arriverez sur le descriptif de la formation.
- Cliquez sur le bouton "demander un devis" à droite de l'écran.
- Lorsqu'apparaît "vous travaillez ou pas dans la fonction publique", cliquez sur Valider.
- Renseignez vos informations personnelles.
- Choisissez l'objectif "je souhaite acquérir des savoirs de base et des compétences clés" et cliquez sur "envoyez mon inscription".
- Ça y est "votre dossier d'inscription a été transmis à l'organisme de formation" !
- Quand l'organisme de formation validera votre demande d'inscription, vous recevrez un mail vous indiquant la procédure à suivre.
- Après vous être reconnecté, cliquez sur Dossiers en haut à droite de votre écran, ensuite sur le dossier qui concerne votre formation, puis financements.
- Répondez à la question sur votre temps de travail, donnez votre accord pour mobiliser vos droits et confirmez votre inscription !



**VOTRE FINANCEMENT EST VALIDÉ !
VOUS RECEVREZ PAR LA SUITE UN MAIL DE CONFIRMATION.**

UNIS POUR MIEUX SERVIR



ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTAL ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI

ÉLUS DU CANTAL : L'AMF 15 EST À VOS CÔTÉS

L'AMF 15 accompagne et représente les élus locaux du département tout au long de leur mandat.

Elle offre aux élus un lieu d'échanges, d'information, de dialogue et de soutien pour faire face aux enjeux quotidiens des collectivités.

POURQUOI REJOINDRE L'AMF 15 ?

- ✓ **ÊTRE INFORMÉ** DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE DES COLLECTIVITÉS
- ✓ **BÉNÉFICIER DE CONSEILS ET D'UN APPUI** DANS L'EXERCICE DE VOS RESPONSABILITÉS
- ✓ **ÉCHANGER AVEC D'AUTRES ÉLUS** ET PARTAGER DES RETOURS D'EXPERIENCES

L'AMF 15 ET L'AMF NATIONALE VOUS ACCOMPAGNENT

En lien étroit avec l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, l'AMF 15 permet également aux élus du Cantal de bénéficier de l'expertise, de l'appui juridique et des analyses de l'AMF nationale.



L'AMF, AU SERVICE DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

A QUOI SERT L'AMF CONCRETEMENT ?

Représenter l'intérêt commun des maires auprès des pouvoirs publics.

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF oeuvre depuis pour toujours mieux préserver les intérêts des communes et de leur intercommunalité. La libre administration des communes et la décentralisation sont au coeur de la vocation de l'Association. Appuyée sur un réseau territorial de 102 associations départementales, en métropole et en outre-mer, l'Association est d'abord forte de sa proximité avec les maires. L'adhésion quasi-totale des maires et des présidents d'intercommunalité fonde sa représentativité et la légitimité de son action auprès des pouvoirs publics. Représentant toutes les sensibilités politiques et sans lien avec aucun intérêt privé, l'AMF agit en toute indépendance. L'Association met à la disposition de ses plus de 34 000 adhérents son expertise juridique, des outils d'aide à la décision et délivre des conseils personnalisés. Elle assure une veille législative et propose de nombreux supports d'information sur l'actualité des collectivités locales.

NOS MISSIONS

CONSEILLER

L'AMF assure une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision. L'expertise reconnue des services couvre toutes les compétences du bloc communal.

INFORMER

L'AMF met à la disposition de ses adhérents et des acteurs de la sphère publique locale des outils d'information et de communication diversifiés et performants concernant l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales.

REPRÉSENTER

L'AMF relaie les préoccupations et les positions des élus du bloc communal auprès des membres du Parlement et intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics partout où se joue l'avenir des communes et de leurs intercommunalités.



ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTAL ■ ■
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

CONTACT

Adresse:

AMF 15

Hôtel du Département

28 avenue Gambetta

15 015 AURILLAC Cedex

Marlène BADUEL- Directrice

Mail. : amf15@cantal.fr

Tel. 04 71 46 20 15 / 06 76 37 20 62

POUR EN SAVOIR +



// AMF 15
www.amf15.fr